

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 25 mai 2021

Ségur de la santé : des réunions départementales pour se concerter sur les investissements sur l'ensemble des 12 territoires néo-aquitains

Le 25 mars 2021 se tenait la 1^{ère} rencontre du Comité régional de l'Investissement en Santé (CRIS), une commission pilotée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine en lien avec la Préfète de région et qui a rassemblé l'ensemble des représentants des acteurs de santé néo-aquitains. Le comité a eu pour principal objectif de décider de la répartition et de la déclinaison concrète des 1,183 milliard d'euros alloués à la région. Le 25 mai 2021, les 12 délégations départementales de l'ARS ont réuni les acteurs locaux afin d'échanger sur le suivi de la stratégie de déploiement du plan d'investissement dans les 12 territoires de la Région.

>>> Une concertation départementale

L'Agence Régionale de Santé a choisi pour mettre en œuvre le plan d'investissement Ségur de s'inscrire résolument dans une dynamique collaborative, d'abord dans un cadre régional, en s'appuyant sur un dispositif de concertation et d'échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs de santé. Ainsi, une 1^{ère} réflexion collective a été menée le 25 mars dernier avec plus de 90 représentants des établissements de santé et médico-sociaux publics et privés, mais également des territoires avec les élus de la Région, de chacun des 12 départements ainsi que des services de l'Etat.

C'est dans la continuité de cette action collective et dans la perspective de la mise en œuvre de ces orientations que des temps d'échanges départementaux avec les conseils territoriaux de santé (CTS) élargis ont été organisés ce mardi 25 mai. Ces réunions ont pour objet le suivi de la stratégie de déploiement du plan d'investissement dans chaque département de la région Nouvelle-Aquitaine et de ses applications concrètes.

La composition de ces assemblés :

- Représentants des élus,
- Représentants de l'Etat,
- Représentants des fédérations sanitaires et médico-sociales
- Représentants des acteurs de santé

>>> La répartition départementale des investissements

Pour rappel, le plan d'investissement du Ségur de la santé va consacrer 1,183 milliard d'euros à l'amélioration et à la modernisation du système de santé en Nouvelle-Aquitaine. Ce montant a été déterminé en tenant compte des priorités d'investissement sur la région, de la maturité des projets

portés, et de la situation financière des établissements.

La déclinaison régionale des grandes enveloppes d'investissement nationales a été répartie comme suit :

- 367 M€ pour la restauration des marges des établissements
- 684 M€ de relance des investissements structurants en santé
- 44 M€ d'investissements du quotidien dès 2021
- + 18 M€ supplémentaires pour réduire les inégalités en santé, sociales comme territoriales

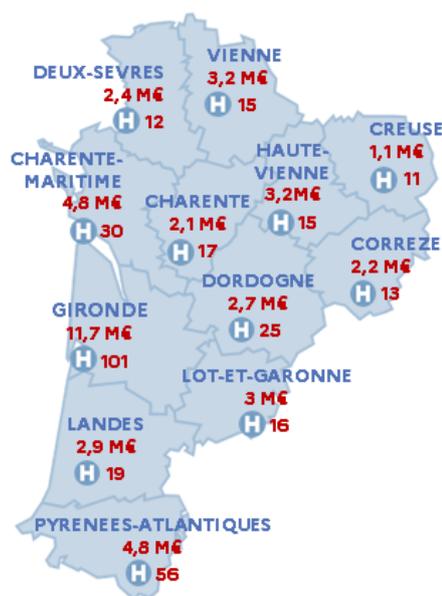


INVESTIR AU QUOTIDIEN

44 M€ en 2021 (13M€ l'an passé)

Il s'agit des investissements courants et de renouvellements (achat ou remplacement de matériel ou réalisation de petits travaux) afin d'améliorer les conditions de travail à partir des besoins exprimés par les services de soins et médico-techniques, tout en tenant compte de l'enjeu de transition énergétique dans la mesure du possible.

Tous les établissements de santé de la région Nouvelle-Aquitaine sont destinataires d'un droit de tirage.



Nombre d'établissements concernés



RESTAURATION DES MARGES

367 M€ (dotation sur 10 ans)

Cette enveloppe vise à assainir la situation financière des établissements publics et non lucratifs participants au service public les plus endettés de la région de sorte à garantir la qualité, la continuité et la sécurité des soins et du service public hospitalier. Un fléchage a déjà été établi au niveau national à 80%, les 20% restants ont été répartis par l'ARS Nouvelle-Aquitaine établissement par établissement.



SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT MAJEUR

684 M€ (dotation sur 10 ans)

Ce plan d'investissement au service de la transformation de l'offre de soins territoriale vise à :

- Anticiper l'impact du vieillissement,
- Prendre en compte la croissance démographique différenciée dans les territoires,
- Renforcer la gradation des soins,
- Conforter l'offre des soins de proximité,
- Consolider les parcours de soins et les filières,
- Tenir compte des taux de vétusté,
- ...

Le recensement des projets a récemment été initié et les établissements intéressés peuvent désormais proposer les projets pour lesquels ils souhaitent que l'ARS étudie leur éligibilité. La sélection des projets éligibles sera priorisée par le CRIS et éclairée par les conseils territoriaux de santé (CTS) élargis lors de prochaines réunions qui auront lieu en septembre et octobre prochain. La planification de cette enveloppe devra être finalisée pour la fin octobre 2021.



INVESTIR POUR LA REDUCTION DES INEGALITES EN SANTE

18 M€ en 2021

Ces investissements courants devront permettre d'**améliorer l'offre de soins** dans les territoires les plus marqués par l'isolement et la précarité (opérations aller-vers, matériel pour les équipes mobiles, précarité -Permanence d'accès aux soins- et services d'urgence, matériel pour plateau technique de pointe, etc.), notamment pour **améliorer les dépistages du cancer, l'accès aux soins pédiatriques et des personnes porteuses de handicap.**

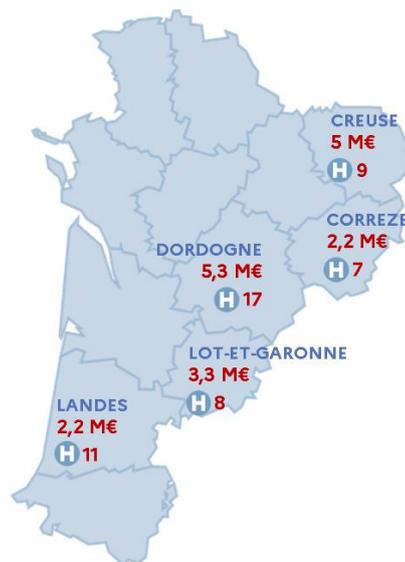
Les départements concernés par cette enveloppe supplémentaire sont la **Corrèze**, la **Creuse**, la **Dordogne**, les **Landes** et le **Lot-et-Garonne**.

Sont concernés tous les établissements de santé publics et privés (lucratifs ou non) qui ont répondu à l'appel à projet.

— Exemples de projets en annexe.

>>> [Lire aussi notre CP du 9 mars 2021 sur le Ségur de la Santé](#)

>>> [Lire aussi notre CP du 25 mars 2021 sur le CRIS](#)



 Nombre d'établissements concernés

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr

>>> Exemples de projets retenus dans le cadre de l'enveloppe « Investir pour la réduction des inégalités en santé »

👉 CORREZE

CH Brive – Consultations dentaires dans les établissements pour personnes porteuses de handicap



243 122€

Le projet du Centre Hospitalier de Brive est d'améliorer l'accès aux soins dentaires des personnes porteuses de handicap en permettant le développement de « consultations avancées » (c'est-à-dire des consultations proposées en proximité sur les territoires) dans les établissements médico-sociaux éloignés de Brive comme Chamberet ou Mercœur. Le financement accordé va permettre l'achat de matériel spécifique mobile et la mise en place de fauteuils adaptés.



CH Tulle – Améliorer le dépistage précoce des cancers

100 000€

Le projet du Centre Hospitalier Cœur de Corrèze, mené en concertation avec le groupe d'expert du GHT Limousin (Groupe Hospitalier de Territoire), consiste à se doter d'une option intelligence artificielle pour son appareil IRM avec dans l'objectif d'améliorer le dépistage précoce des cancers, par exemple du sein ou de la prostate. Il permettra la réalisation d'environ 5 000 examens par an et de diviser par deux le temps d'examen pour le patient sans altérer la qualité de l'image (l'appareil permet de tripler la résolution d'image).

👉 CREUSE

Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle André Lalande – Renouvellement du parc de matériels lourds de rééducation



515 000€

Les financements accordés vont permettre la mise à niveau, indispensable, du parc de matériel de rééducation et l'investissement en matériel de pointe complémentaire au panel de solutions proposées par le CRRF André Lalande. Par exemple, l'achat d'un exosquelette permettra aux patients de reprendre la marche plus précocement et de se projeter plus rapidement vers un retour à une certaine autonomie. Il est en de même pour le réapprentissage de la conduite par l'acquisition d'un véhicule entièrement équipé pour personne à mobilité réduite.

CH de Guéret – Regrouper les consultations externes dans des locaux rénovés et polyvalents



445 000€

Le regroupement des consultations externes, dans la perspective du développement des consultations avancées (c'est-à-dire des consultations proposées en proximité) sur le territoire, permettra de conforter l'offre de soin dans les spécialités telles que l'ORL, l'odontologie et l'ophtalmologie sur le CH de Guéret. Les objectifs attendus sont multiples et doivent notamment réduire les délais de rendez-vous et faciliter les prises en charge notamment pour les publics spécifiques. Le développement de la télémédecine viendra compléter cette offre pour permettre notamment aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux personnes en situation de précarité d'accéder plus facilement aux soins.

👉 DORDOGNE

Clinique du Parc – Création de plateaux techniques en Ophtalmologie



900 000€

Experte dans la chirurgie de la cataracte en Dordogne, la Clinique du Parc a pour projet de développer un plateau technique de pointe en ophtalmologie (cataracte, rétine, glaucome, réfractive et strabologie) qui regroupera l'ensemble des professionnels médicaux,

chirurgicaux et paramédicaux sur le territoire afin d'offrir aux patients une offre complète et de proximité. Ce projet s'inscrit dans une volonté de pallier le manque d'équipements et de praticiens spécialisés en Dordogne qui pousse les patients à consulter et à se faire opérer dans les départements voisins (35% des périgourdins ont été opérés de la cataracte hors Dordogne en 2019).



CH Sarlat – Renouvellement du scanner et acquisition du logiciel PACS

818 000€

L'Agence Régionale de santé accompagne le CH de Sarlat dans le remplacement du scanographe (scanner permettant la radiographie par rayons X) actuel, en service depuis 2011, par un modèle plus récent ainsi que l'acquisition du logiciel d'archivage des images PACS (Picture Archiving and Communication System) et d'une console d'interprétation des images. Ce nouveau matériel de pointe permettra de favoriser l'accès aux soins de la population de proximité, la réalisation de diagnostics plus précis en local, le dépistage précoce des cancers et de la conservation complète au dossier patient de ses examens d'imagerie tout en facilitant leur consultation y compris à distance dans le cadre des parcours gradués : soins de proximité (médecine, gériatrie, réadaptation...), soins spécialisés (chirurgie, maternité...), soins ultraspécialisés (greffes, maladies rares...).

👉 LANDES



Projet du CHI de Mont de Marsan pour l'amélioration des dépistages de cancer

338 000€

Les pathologies prostatiques bénignes et malignes représentent un enjeu majeur de santé public chez l'homme vieillissant. Dans le cadre du Ségur de la santé, l'Agence Régionale de Santé finance sur le site du CHI de Mont de Marsan deux technologies qui permettent de réduire les inégalités territoriales dans l'accès aux soins : un laser pour énucléation d'adénome prostatique et un dispositif de biopsies de prostate en fusion d'image. Ces dernières permettent de réduire les durées d'hospitalisation mais aussi de diagnostiquer avec plus de précision des cancers de prostate agressifs qu'avec les techniques conventionnelles. Jusqu'à présent non disponibles pour la population des Landes, ces deux technologies tendent à devenir des standards dans la prise en charge des cancers de la prostate.



Clinique Jean Sarrailh - Création d'un accueil ambulatoire pour une prise en charge rapide sur un territoire rural avec sous-densité médicale

300 000€

La Clinique Jean Sarrailh a inauguré en 2016 le Centre Adour, un dispositif ambulatoire de prévention et de soins des troubles psychiques de l'adolescent (11-18 ans) sur le territoire de santé et dans les établissements scolaires, sur une zone d'intervention de 40 kms autour de l'Aire sur l'Adour. L'activité grandissante de ce service, la création d'une équipe mobile en 2019, contraint aujourd'hui à empiéter sur les locaux préexistants de l'hôpital. Le financement devra permettre des travaux de rénovation de manière à renforcer la prise en charge rapide sur ce territoire rural en sous-densité médical et à augmenter la visibilité de ce service auprès de la population locale.

👉 LOT-ET-GARONNE



CH Agen-Nerac – Amélioration de l'accès aux soins pédiatriques

139 462€

Le projet du Centre Hospitalier d'Agen-Nerac vise à améliorer l'accès aux soins pédiatriques sur le territoire. Il s'agit d'un réaménagement des locaux du service des urgences afin d'identifier un lieu d'accueil et de prise en charge adapté aux besoins des jeunes patients. Ce projet s'inscrit dans une démarche de service qui porte tant sur les conditions d'accueil que sur la mobilisation de compétences dédiées aux spécificités de cette prise en charge (infirmière puéricultrice, auxiliaire de puériculture...).



CH de Casteljaloux – Mise en place d'un équipement de radiologie

540 514€

Le Centre Hospitalier de Casteljaloux a pour projet d'améliorer l'accès aux actes de diagnostic en permettant la mise en place d'un équipement de radiologie. Il s'agit de l'achat et de l'installation d'une table de radiologie numérique. Cette initiative est portée dans un territoire de proximité dans lequel l'offre d'imagerie médicale libérale est fragile. Le financement accordé doit permettre l'acquisition et l'installation du matériel sur site.